

Convention de partenariat dans le cadre du Laboratoire Vivant et de son Observatoire Résilience

Entre les soussignés,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, dont le siège est à la Maison du Parc, 33 route de Bayonne 33830 Belin-Beliet, représenté par son Président Monsieur Vincent DEDIEU, ci-après désigné par le sigle PNRLG, d'une part

Et

Le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine, 6 ruelle du Theil 87510 Saint Gence, représenté par _____, ci-après désigné par le sigle CEN-NA, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Contexte

Le contexte post incendie amène au développement d'actions de diagnostic et de suivi des territoires incendiés. Le Parc a proposé et obtenu auprès de la Région Nouvelle Aquitaine les financements pour la préfiguration d'un Laboratoire Vivant, projet global de concertation, abordant les thèmes de la forêt, des paysages, des continuités écologiques, des milieux naturels et de la biodiversité.

Ce projet de Laboratoire vivant se veut mobilisateur des élus, habitants et acteurs locaux mais aussi de partenaires techniques et scientifiques.

Un des volets développés est celui de l'Observatoire Résilience visant notamment à rendre disponibles des éléments communs de synthèse sur la portée environnementale des incendies 2022 et interroger la capacité de résilience et le rythme de régénération des milieux naturels pour identifier des priorités de conservation dans la reconstitution du massif sinistré.

Dans ce cadre et en réponse aux feux, un travail collaboratif est conduit pour partager et engager des suivis par échantillonnage des communautés vivantes (flore-habitats, avifaune, amphibiens, invertébrés) au sein des landes en sous-bois de la matrice forestière et des zones humides.

Il est proposé dans ce cadre et au travers d'une convention de partenariat de mobiliser le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN-NA) à la mise en œuvre de l'Observatoire Résilience.

Article 1 - Objet de la convention :

La convention couvre l'engagement de collaborations entre le PNRLG et le CEN-NA pour la mise en œuvre de protocoles de suivi des rhopalocères (papillons diurnes) en venant renforcer spécifiquement le dispositif installé sur les parcelles forestières incendiées dans le cadre du Bilan de la Résilience Après- Incendies par Suivis environnementaux (BRAISE) entre la LPO Aquitaine et le PNRLG, en tant que volet spécifique de l'Observatoire Résilience.

La convention permet ainsi de s'associer les compétences et expertises reconnues du CEN-NA dans le domaine, le CEN-NA ayant conduit sur le territoire des études de référence (étude Fadet, atlas régional) et porte actuellement l'animation régionale du Plan national d'actions Papillons de jour.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230522-2023-74-DE
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Article 2 - Date et durée de l'action :

Du 01^{er} mai 2023 au 30 septembre 2023 pour la réalisation des inventaires.

Article 3 - Coordination de l'action :

La coordination technique et administrative de l'Observatoire Résilience est assurée par le PNRLG dans le cadre du Laboratoire Vivant soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'organisation des inventaires (protocole, plan d'échantillonnage, répartition des transects, périodes de passage) est organisée en amont par le PNRLG et proposée au CEN-NA pour le suivi des rhopalocères sur les parcelles sylvicoles incendiées et sur les zones témoins constituées de coupes rases en 2022 et/ou travaux préparatoires du sol en 2022.

Le CEN-NA contribuera en faisant des propositions d'ajustements techniques visant à consolider l'atteinte des objectifs visés par le PNRLG dans le cadre de l'Observatoire Résilience et de son volet BRAISE.

Article 4 - Engagements réciproques :

- Le PNRLG fait le lien entre les acteurs impliqués sur le volet concerné, en l'occurrence la LPO Aquitaine et le CEN-NA, et assure la coordination entre les acteurs.
- Le CEN-NA mobilise un chargé de mission entomologue compétent dans la détermination et l'écologie des rhopalocères pour la réalisation des suivis engagés.
- Le PNRLG donne tous les éléments méthodologiques en sa possession au fur et à mesure de leur constitution par les intervenants : plan d'échantillonnage, identifiant des transects, couches SIG, format des données, fiche descriptive des stations, mandat et arrêté préfectoral d'accès aux propriétés privées...
- Le PNRLG et le CEN-NA se partagent un volume égal de 25 transects chacun parmi les 50 transects pré-définis dans le plan d'échantillonnage. Selon les conditions météorologiques, les parties se coordonnent pour réaliser leurs 3 passages aux périodes suivantes :
 - entre le 01 avril et le 10 mai : 1 passage
 - entre le 11 mai et le 30 juin : 1 passage complémentaire articulé avec celui réalisé par la LPO Aquitaine
 - entre le 01 juillet et le 15 août : 1 passage complémentaire articulé avec celui réalisé par la LPO Aquitaine

Le passage entre le 15 août et le 15 septembre sera assuré par la LPO Aquitaine.

Si les conditions météorologiques l'exigent, il sera possible d'étaler les relevés sur 8 à 10 jours en restant vigilant sur la juste répartition calendaire entre séries de transects au sein de la zone incendiée (zone « IN ») et ceux au sein des zones témoins (zone « OUT »). Des échanges réguliers entre les parties seront assurés pour coordonner les passages terrain.

- Le PNRLG et le CEN-NA réalisent leurs relevés selon les modalités définies pour le STERF national (rythme de progression, conditions météorologiques favorables). Les parcours seront géoréférencés et mis en commun sous un format compatible avec un SIG (GPX, KML, etc). Une photographie au début et en fin de transect sera réalisée puis mise en commun pour tous les transects.
- Le PNRLG et le CEN-NA sont autonomes pour le matériel nécessaire aux prospections et au géoréférencement.

- Le CEN-NA s'engage à avoir une couverture d'assurances et travaillera pour l'accès aux propriétés privées sous couvert du mandat nominatif de la Directrice Générale des Services du PNRLG pris dans le cadre des arrêtés préfectoraux de la Gironde et des Landes.
- Le PNRLG et le CEN-NA sont libres de communiquer sur ce projet en citant le contexte particulier du Laboratoire vivant et de l'Observatoire Résilience ainsi que les partenaires techniques et financiers du projet pour le volet concerné. Le PNRLG rendra disponible sur demande la liste des partenaires et des logos à utiliser pour toute communication.

Article 5 – Résultats attendus :

Le CEN-NA fournira un export des données brutes rattachées à un identifiant de transect selon les modèles de tableur convenus explicitement entre les parties et mis à disposition par le PNRLG :

- Numero de transect, Nom Espece, CD_Nom (Taxref), effectif, et en option : stade, sexe, comportement
- métadonnées associées selon la fiche descriptive ci-jointe

La transmission des résultats complets interviendra au plus tard le 30 septembre 2023.

Article 6 – Participation financière

Les coûts pour l'année 2023 sont établis sur la base de 9 jours de terrain du CEN-NA pour un cout global de 4 725 € (forfait 525€ HT/jour x 9 jours). Les frais engagés par le CEN-NA (mobilisation d'un chargé de mission et frais de déplacements) sont pris en charge par le PNRLG. Cette action est inscrite au projet du Laboratoire vivant financé par la Région Nouvelle Aquitaine.

La participation du CEN-NA aux réflexions sur la méthodologie (protocoles et plan d'échantillonnage) et sur la valorisation des résultats sont à sa charge et s'inscrivent dans sa collaboration aux travaux du Laboratoire Vivant.

Le versement sera réalisé par le PNRLG sur la base d'un mémoire en dépense présenté par le CEN-NA à compter de l'envoi complet des résultats de ses 3 passages.

Article 7 – Renouvellement de la convention :

L'atteinte des objectifs de l'Observatoire Résilience doit permettre une reconduction périodique des inventaires pour consolider les résultats acquis en année n+1 des incendies et pour intégrer la notion d'évolution des communautés invertébrés inventoriées jusqu'à pouvoir constater la résilience ou non des groupes taxonomiques suivis.

A ce titre, les parties pourront décider d'un commun accord de renouveler la présente convention en actualisant les articles précédents.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Belin-Beliet, le [date],

Pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Le Président,
Vincent DEDIEU

A [nom commune], le [date],

[nom structure partenaire et/ou personne physique]

La Présidente,

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230522-2023-74-DE
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Annexe : fiche métadonnées

TRANSECTS MULTI-TAXA // NUMERO TRANSECT (ID ou NEW_ID) :

Bordereau post-incendies BRAISE

TAXON : ☐ avifaune ☐ fonge ☐ rhopalo ☐ ortho ☐ Bota-PhytoDate /Heure : Ordre de passage (1^{er}, 2^{ème} ...) : ...

Structure(s) : Nom(s) observateur(s) :

Strate de l'échantillonnage : ☐ IN ☐ OUT

Département : Commune :

Lieu-dit (optionnel) :

Coordonnées (GPS WGS84 – Google Maps) du point de départ :

Conditions météo (faune) : ☐ vent faible ou nul ☐ vent marqué ☐ vent fort
☐ soleil/nuit dégagé ☐ nuageux ☐ pluie
☐ température annoncée lors du relevé : °C

Communautés végétales dominantes exprimées sur le parcours :

- ☐
☐
☐

Densité florale exprimée sur le parcours :

- ☐ 0 = aucune fleur
☐ 1 = très peu de fleurs : - de 5% de la surface en fleurs
☐ 2 = moyennement fleurie : entre 5 et 25% de la surface
☐ 3 = fleurie : >25% de la surface mais peu diversifiée
☐ 4 = fleurie (>25%) et diversifiée

Familles observées plus d'1 fois en fleur sur le parcours :

- ☐ Apiacées (ombellifères) ☐ Asteracées (matricaires, séneçons, centaures, porcelles, pissenlits)
☐ Brassicacées (moutardes...) ☐ Caryophyllacées (sablines, stellaires, ceraistes...)
☐ Cistacées (cistes, hélianthèmes) ☐ Dispsacacées (knautes, succises, scabieuses)
☐ Ericacées (bruyères et callunes) ☐ Fabacées (ajoncs, trèfles, mélilots)
☐ Gentianacées (centaures, cicendies, gentianes) ☐ Géraniacées (erodium, geranium...)
☐ Hypericacées (Millepertuis) ☐ Lamiacées (germandrées, lamiers, menthes) ☐ Liliacées (Simethis)
☐ Poacées ☐ Polygonacées (Rumex, Polygonum...) ☐ Rosacées (Potentilla, Rubus, Prunus...)
☐ Autres :

Bordereau post-incendies BRAISE

Description des conditions les plus significatives sur la station

Pourcentage de recouvrement de :

- Sol nu : ☐ ≤10 % ☐ 10-25 % ☐ 25-50% ☐ 50-75 % ☐ ≥75 %
 -Strate herbacée : ☐ ≤10 % ☐ 10-25 % ☐ 25-50% ☐ 50-75 % ☐ ≥75 %
 -Strate muscinale : ☐ ≤10 % ☐ 10-25 % ☐ 25-50% ☐ 50-75 % ☐ ≥75 %
 -Rémanents (houppiers, branchages) : ☐ ≤10 % ☐ 10-25 % ☐ 25-50% ☐ 50-75 % ☐ ≥75 %
 -Litière / Aiguilles de pins (garbaye) : ☐ ≤10 % ☐ 10-25 % ☐ 25-50% ☐ 50-75 % ☐ ≥75 %

Parcelles incendiées : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Si oui : présence de sol noirci en surface : ☐ Oui ☐ Non
 trous de souches ou racines calcinées : ☐ Oui ☐ Non
 touradons majoritairement calcinés : ☐ Oui ☐ Non
 fourrés calcinés (Bourdaine, Ajoncs, Brande, etc) : ☐ Oui ☐ Non

Description des peuplements traversés (% estimé du parcours) :

Pins matures (BM ø >25cm et GB ø >50cm) :

☐ brûlés + exploités % ☐ brûlés + non exploités % ☐ non brûlés %

Jeunes Pins (Perches et PB ø <25cm) :

☐ brûlés + exploités % ☐ brûlés + non exploités % ☐ non brûlés %

Lisière feuillue :

☐ brûlée % ☐ non brûlée %

Autre :

Traces de chantier forestier sur le parcours : ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

- ☐ Piles de bois (tas de bois bord de route, arbres entiers petit diamètre, rémanents)
☐ Ornières importantes ☐ Abandon de rémanents ☐ Extraction de rémanents
☐ Remblais et dépôts de matériaux ☐ Déblais

Interventions sylvicoles observées sur le parcours :

- ☐ Rouleau landais ☐ Labour ☐ Ne sait pas
☐ Dessouchage ☐ Croquage de souches ☐ Maintien des souches
☐ Eclaircies ☐ Coupe rase

Autres observations :

.....

